## Annexe 4

## MODELE D'ATTESTATION DE REGLAGE ET D'ENTRETIEN DES LIMITEURS DE PRESSION ACOUSTIQUE

	NATURE DE L'INTERVENTION : INSTALLATION 🗖 / VERIFICATION PERIODIQUE 🗖 📝												
IDENTIF	ICATIO	N DE I	ETAE	LISSE	VIENT				LIMITEUR RE NIVENUS	ONOR			
Raison S	Section of the second		MI SAME		WEIGHT.				LIMITEUR DE NIVEAU S Marque :	ONOR	E		
Type									Туре:				
d'établissement : Identification de									N° de série :				
la salle :									Catégorie (norme AFNOR) : 1 🗖 2 🗖 3 🗖				
Adresse:									Emplacement du Microphone : Joindre un croquis du système de diffusion sonore dans la salle avec l'emplacement du micro				
Responsable :												-	
Téléphone :									Emplacement du micro conforme à l'étude :	oui	non	☐ Pas indiq	
Fax : Courriel :										Timá	- I		
									Type de scellés ☐ mécanique ☐ électronique				
INSTALLATEUR / INTERVENANT MAINTENANCE Raison Sociale:								Société ayant réglé et plombé le limiteur :					
Naison Gooldie ,									LIMITATION EN NIVEAU GLOBAL p oui p non				
Responsable:									Régiage du limiteur (1) :				
Adresse:									Niveau sonore global en dB(A):				
Téléphone :									Temps d'intégration en Sec. : Temps d'avertissement en Sec. (2) :				
Fax:								Durée de la sanction en Sec. (2):					
Courriel:								LIMITATION PAR BANDES D'OCTÁVES 🖂 (bui 🗇 non Réglage et limiteur (1)					
ETUDE	D'IMPA	CT DE	S NUIS	ANCES	SONO	RES (I	EINS)		S APOLES CHIMAN M. D		5 1	iiigitat=ai	
Rédacteur /									Niveau sonore global en dB(A) :				
société : Date de l'étude									Temps d'intégration en Sec. : Niveau à 63 Hz <sup>(3)</sup> en dB :				
									Niveau à 125 Hz en dB :				
Niveau	dB	63	12 5H	25 0H	50 OH	1   K	2 K	4 KH	Niveau à 250 Hz en dB : Niveau à 500 Hz en dB :			<u>.</u>	
sonore	A	Hz	z	z	z	Hz	Hz	z	Niveau à 1 KHz en dß :				
prescrit en dB						<u> </u>			Niveau à 2 KHz en.dB : Niveau à 4 KHz en dB :				
CII UD			!						(1) Valeur de réglage permettant	le respec	t du niv	veau sonore	
									prescrit dans l'étude au point le plus bruyant accessible au public, ou au point désigné par l'acousticien pour la protection des				
CONFORMITE AU CAHIER DES CHARGES Le limiteur est conforme au cahier des charges annexé à l'arrêté du 15									riverains. (2) pour les limiteurs à coupure				
décembre 1998 pris en application du décret n° 98-1143 du 15 décembre								(3) donnée non obligatoire					
1998 relatif aux prescriptions applicables aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée, à								CONNECTIQUE					
l'exclusion des salles dont l'activité est réservée à l'enseignement de la								Le câblage de l'installation est protégé par capotage 🔲 oui 🗖 non					
musique et de la danse. : 🔲 oui 🚨 non								Le câblage de l'installation est facilement accessible unique non					
Pour le scellage électronique du limiteur, le signataire du présent certificat													
atteste que le mot de passe n'a pas été communiqué : ☐ oui ☐ non.  VERIFICATION PERIODIQUE								Je soussigné limiteur conformément aux recon			églé et plombé valeurs indiqué		
Date de la								- 3	dans l'étude de l'impact sonore in			•	
Appareil en bon état et fonctionne : 🔲 oui									Fait à	, le	е		
Etalonnage → Valeur étalon : Valeur lue :													
Calibrage	: 🔲 oui	non	1										
Edition de l'historique : aucun incident et dépassement signalé  u oui  non													
Mesures of		es préco	nisées r	ar le coi	ntrôleur :								
									Signature et cachet de l'organisme certificateur				